

BOURSE DE LYCEE INFORMATIONS AUX FAMILLES D'ELEVES DE 3EME

La campagne de bourse nationale de lycée débute ; celle-ci concerne les élèves en classe de 3^{ème} qui accéderont au second cycle en lycée général, polyvalent ou lycée professionnel à la rentrée scolaire 2021/2022.

Elle se déroulera en **deux périodes** :

- **Une 1^{ère} période ouverte du 17 mai au 6 juillet 2021** (demande à effectuer auprès du collège)
 - Du 17/5/21 au 28/6/21 : demande uniquement au format papier
 - Du 29/6/21 au 6/07/21 : demande au format papier ou en ligne
- **Une 2^{nde} période ouverte à compter du 1^{er} septembre jusqu'au 21 octobre 2021** (demande à effectuer auprès du lycée où sera scolarisé votre enfant)

Attention : tous les élèves susceptibles d'y prétendre doivent faire la demande même si, à ce jour, ils ne connaissent pas leur orientation y compris les élèves souhaitant un contrat d'apprentissage.

La bourse de lycée est attribuée en fonction des ressources de la ou les personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le droit à bourse est étudié au regard des ressources perçues en 2020.

Les éléments à retenir sont les suivants :

- nombre d'enfants à charge
- montant du revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'impôt 2021 calculé sur les revenus 2020

A NOTER : l'avis d'impôt 2021 ne sera disponible que dans le courant de l'été cependant pour que votre demande puisse être étudiée, vous devrez fournir un document où apparaît votre numéro fiscal (déclaration de revenus pré-remplie, avis d'impôt ou avis de situation déclarative...) pour permettre la récupération automatique des données fiscales.

Pour savoir si vous avez droit à la bourse vous pouvez :

- **Comparer** vos éléments avec le barème ci-joint (voir pièce jointe N°1)
- **Si vous avez droit à une bourse de lycée :**
 - **Durant la 1^{ère} période**, la demande de bourse pourra être formulée uniquement au format papier jusqu'au 28/6/21 puis en ligne sur le portail Scolarité Service de l'académie de Nice (<https://teleservices.ac-nice.fr/ts-> (codes et identifiants similaires à ceux utilisés pour la saisie des vœux d'orientation) ou format papier **jusqu'au 6 juillet 2021** (voir **formulaire de demande de bourse et tableau des pièces à joindre** ci-joints ou à disposition au secrétariat d'intendance du collège)
 - **Durant la 2^{nde} période** de campagne, les familles dont les élèves seront scolarisés dans un lycée public ou privé (si habilités à recevoir des boursiers nationaux) pourront formuler leur demande auprès du lycée d'accueil.

Cependant, pour un meilleur traitement, nous vous **ENCOURAGEONS VIVEMENT** à faire la demande dès à présent.

En raison de la situation sanitaire actuelle, nous vous demandons de privilégier au maximum l'envoi numérique de votre dossier de demande de bourse **accompagné des pièces justificatives**

- **En utilisant l'adresse mail du collège 0831116m@ac-nice.fr** - merci de préciser dans l'objet du message **DEMANDE DE BOURSE LYCEE**

Si le traitement par voie numérique n'est pas possible, il conviendra de remettre le dossier de demande de bourse accompagné des pièces justificatives à Mme NICOLAS, Secrétaire d'Intendance du collège

Le Principal,
M. TOUVENOT



BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2021 - 2022 - Année de référence des revenus : 2020

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser						
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 828	14 904	12 658	10 209	6 345	2 480
2	20 276	16 261	13 808	11 136	7 050	2 963
3	23 171	18 970	16 110	12 993	8 460	3 927
4	26 793	21 682	18 412	14 849	9 869	4 889
5	30 413	25 748	21 864	17 634	11 984	6 335
6	34 760	29 812	25 317	20 420	14 100	7 779
7	39 104	33 878	28 770	23 202	16 215	9 226
8 ou plus	43 449	37 945	32 223	25 986	18 330	10 671
Montant annuel de la bourse	441 €	543 €	639 €	738 €	834 €	936 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat <small>(accordée aux élèves boursiers internes)</small>	258 €	276 €	297 €	327 €	360 €	423 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €